

MODULE  
> GESTION

THÈME 11  
> CRÉER SON ENTREPRISE



1. Introduction
2. Définitions
3. Les 10 étapes de création d'entreprise
4. Points à retenir

## Les formalités de création d'une entreprise peuvent être accomplies...

- ... auprès de l'un des Centres Régionaux d'Investissement
- ... ou de chaque administration / organisme intervenant dans le processus de la création de l'entreprise

## La création de l'entreprise est un parcours...

- ...comprenant 10 étapes phares...
- ...répondant chacune à un objectif précis et décisif pour la vie de l'entreprise et son fonctionnement

## DÉFINITIONS

**Certificat négatif**



Attestation administrative  
 Délivrée par l'OMPIC  
 Obligatoire pour l'inscription au registre de commerce pour les personnes morales

**OMPIC**



Office Marocain de la Propriété Intellectuelle et Culturelle

**Bulletin de souscription**



Document par lequel toute personne désirant acquérir des actions s'engage à réaliser un apport en numéraire indiquant le montant investi

**CRI**



Centre Régional d'Investissement

**Taxe professionnelle (Ex-patente)**



Impôt s'appliquant à toute personne morale ou physique exerçant une activité professionnelle sur le territoire marocain

**CNSS**



Caisse Nationale de Sécurité Sociale

**Registre de commerce**



Contient les informations relatives aux personnes physiques et morales exerçant des activités de nature commerciale ou ayant une structure commerciale

**DRI**



Direction Régionale Des Impôts

**Acte Notarié & Sous-seing privé**



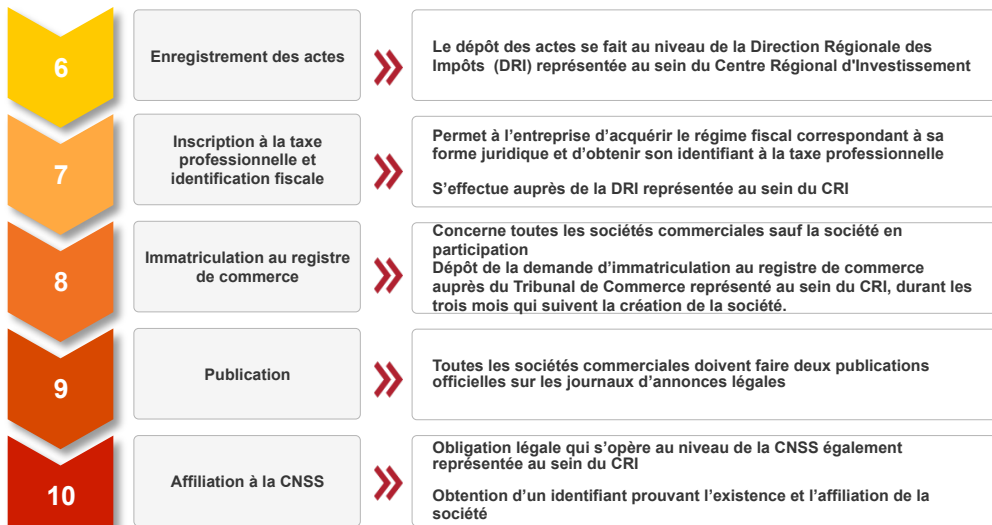
Acte Notarié : acte juridique solennel établi et signé (fait et passé) par un notaire  
 Acte sous seing privé : Convention écrite établie par les parties ou par un tiers

**IGR**



Impôt général sur le revenu





## Introduction

- > Création à effectuer auprès du CRI
- > 10 étapes dans le processus de création d'entreprise

## Les 10 étapes de création d'entreprise

- > Demande d'un certificat négatif
- > Rédaction des statuts
- > Etablissement des bulletins de souscription
- > Etablissement de la déclaration de souscription et de versement
- > Blocage des fonds
- > Enregistrement des actes
- > Inscription à la taxe professionnelle et identification fiscale
- > Immatriculation au Registre du Commerce
- > Publication
- > Affiliation à la CNSS